

La paroisse de l'église historique Ste Marie de Nice : le rédacteur en chef de NHM & son photographe s'y étaient rendus

La paroisse de l'église historique Ste Marie de Nice nous envoie la copie d "une lettre ouverte" adressée à notre confrère "France-Arménie".

Le rédacteur en chef de NHM et son photographe Roger Kasparian s'étaient rendus à l'église historique Ste Marie de Nice ainsi qu'à l'église St Philippe où se tenaient aussi des offices de l'église apostolique arménienne.

Ils avaient été fort bien reçus , aussi bien par M. Takvorian , que par les dirigeants de la structure qui gérait les offices à St Philippe.

Sans vouloir rentrer dans le fond du conflit , NHM souhaite qu'il s'achève , la communauté de Nice n'ayant pas besoin d'être plus longtemps divisée (il y avait 24 participants ce dimanche-là à St Philippe.).

Nous publions néanmoins la lettre ouverte , en souhaitant que la raison l'emporte et que les Arméniens de Nice retrouvent leur unité .

LETTRE OUVERTE AUX PAROISSES APOSTOLIQUES ARMENIENNES
DU DIOCESE DE FRANCE ET D'AILLEURS SOUS FORME DE DROIT DE
REPONSE A L'ARTICLE PARU SUR
FRANCE-ARMENIE DE JUILLET-AOUT 2020 PAGE 80 SIGNE PAR ROBERT
AZILAZIAN PRESIDENT EXECU-
TIF DU CONSEIL DIOCESAIN

Non, tout ne se vaut pas.

Il y a les mensonges et la vérité.

Il y a ce que tout le monde sait mais que tout le monde tait, ce qui peut se montrer et ce que les apparences dissimulent, ce que l'on devine sans savoir vraiment, ce qu'on peut se dire et ce qu'on ne peut pas, et puis il y a ce que l'on conçoit silencieusement et se fait en toute discrétion.

Ce fut le cas pour Nice :

Les dynamiteurs ayant œuvré sans désespérer, à grands coups tordus au nom du Sacré, les architectes ont dû reprendre la main pour bâtir sur les décombres.

C'est leur honneur et il faut leur rendre hommage !

C'est ainsi que l'on croyait la question niçoise résolue et qu'une page avait été définitivement tournée

depuis la "ré-consécration" de l'église Sainte-Marie de NICE par le Primat de l'Eglise Apostolique Arménienne de France, le Dimanche des Rameaux 14 avril 2019, au cours d'un grand moment d'allé-

gresse, de rassemblement et de communion avec l'entrée du Christ à Jérusalem.

D'autant que cette cérémonie se révélait être l'aboutissement de pourparlers providentiels effectués

en toute confiance au "sommet" , c'est à dire directement en Arménie au plus haut de la hiérarchie

ecclésiale , sans réserve ou condition préalable , entre Monsieur Samson OZARARAT d'un côté et de

l'autre le Secrétaire Général de Sainte-Etchmiadzine Monseigneur ARCHAK Srpazan accompagné du

Primat de France Monseigneur Vahan HOVANESSIAN et en présence du mécène Monsieur Ashot

TOUNIAN de tous les combats , alors qu'aucune véritable ouverture ne nous avait été aménagée

jusque-là , dix années durant , par le Diocèse de France !

Mais personne n'est dupe !

Personne ne peut imaginer que l'une seule de ces hautes personnalités aurait accepté de participer à

ces multiples échanges destinés à assurer le retour de notre paroisse dans le giron du Diocèse de

France de l'Eglise Apostolique Arménienne, sans la volonté, le parrainage, l'onction et la bénédiction

de sa Sainteté KAREKINE II.

Je vous fais juge de la manipulation !

En abandonnant la force au profit du dialogue ou plus exactement en faisant mine

de réinventer un centre de gravité tourné vers des entrevues confidentielles amiables au plus haut niveau, le Catholicos, court-circuitant le Conseil Diocésain, donnait à croire qu'il avait pris acte d'un fiasco niçois hautement inflammable pour déconnecter les conseillers diocésains et engager enfin des tractations décisives, débarrassées de mauvais génies mis hors d'état de nuire

La vérité semble être toute autre :

L'apparente neutralisation des conseillers diocésains n'était qu'un leurre et un piège destiné à faire entrer les niçois dans un processus de normalisation et les contraindre à accepter par la ruse des statuts paroissiaux qu'ils refusaient depuis dix ans par la contrainte.

Mais revenons à notre Berger !

Le dimanche suivant 21 avril 2019, jour de PAQUES, le même Primat de France, meurtri et indigné par

l'ampleur des injustices subies par les fidèles niçois, venait célébrer la Résurrection du Christ après sa

Crucifixion en l'église apostolique Sainte-Marie de Nice.

Il était aussi porteur d'un projet de MEMORANDUM *amiablement négocié (daté du 14) engageant

la paroisse Sainte-Marie à adhérer aux statuts-type diocésains à l'exclusion des statuts-type paroissiaux qui y sont pourtant inclus.

En effet :

D'un commun accord, il avait été décidé entre les Hautes Personnalités ci-dessus citées, que les statuts

paroissiaux de l'église Sainte-Marie de Nice devraient être mis en harmonie avec ceux des autres pa-

roisses de France, dans l'attente d'une mouture ultime à rédiger conjointement et consensuellement

entre civils et clercs et qui s'imposerait à toutes les paroisses, selon leurs propres conclusions.

La déclinaison des principes directeurs devant présider à la rédaction des articles de ces futurs sta-

tuts-type paroissiaux fut même proposée par Sainte-Marie dans un "VADEMECUM" ** resté sans

suite à cette heure !

Mais qu'importe !

Sans perdre un instant afin de respecter ses engagements, Sainte-Marie de Nice

entreprit donc de se rapprocher des vingt-cinq (25) paroisses apostoliques arméniennes de France afin de prendre connaissance des statuts les régissant et en faire son miel.

Que nenni !

Elle fit le constat amer que cinq (5) d'entre elles seulement avaient effectivement signé les statuts-

type paroissiaux inclus dans les statuts diocésains , les vingt (20) autres possédant leurs propres

statuts , en rien identiques aux statuts-type paroissiaux (!) , sans que jamais aucune démarche

coercitive ne fut opérée contre elles par le Diocèse de France , contrairement au sort discriminatoire

fait à la paroisse de Nice , livrée en pâture pendant 10 ans à la vindicte diocésaine , sans que jamais

aucune paroisse ne vole à son secours ou ne trouve à redire!!?

Sans parler de la paroisse de Beaumont qui, elle prospère sous le régime d'une société privée !!?

Et que dire des élites individuelles commensales et autres associations communautaires nationales

qui n'ont cessé d'enfoncer les niçois de leur morgue, la langue emplie de fiel, sans s'interroger sur ce

deux poids deux mesures honteux, cette asymétrie à géométrie variable immonde, à la gueule du

client

Ce cynisme de caniveau n'est pas le moindre mal mais le mal absolu !

Il est comme une infirmité qui égare et détruit, une bosse qui déforme et rend laid au dedans comme

au dehors, une sorte d'avatar génétique qui ronge la diaspora de l'intérieur ... !?

Face à ce lynchage en règle, les fidèles niçois, pris en otages et traités comme des parias, décidèrent

donc souverainement de reprendre leurs statuts paroissiaux de 2006, ceux-là mêmes qui présidaient

à leur destinée lors de la création du Diocèse de France en tant que membre fondateur et qui avaient

été acceptés, en leur temps, par le brave naufragé expiatoire Monseigneur Norvan ZAKARIAN .

Mais encore et surtout,

Le Diocèse de FRANCE ne manquera pas de se féliciter de la

"signature (le 5 février 2019) des statuts diocésains en vi-

gueur par l'église Sainte-Marie de Nice et de l'adoption des

statuts paroissiaux de 2006 dans l'attente de nouveaux statuts diocésains et paroissiaux qui seront proposés par le conseil diocésain à l'ensemble des paroisses de France ».

Voir le E-bulletin du 11 février 2020*** CONTENANT COMMUNIQUE DU CONSEIL DIOCESAIN DANS CES TERMES PRECIS, preuve indubitable des accords passés sur tous les sujets rapportés ici-même et de la sincérité de la paroisse de Nice

TOUT LE RESTE N'EST QU'ACCOMODEMENTS AVEC LA VERITE ET MANIPULATIONS RECUITES CONCOCTEES PAR UN PRESIDENT DIOCESAIN IRASCIBLE ET MEPRISANT.

Mais revenons clairement sur le fond car là est l'essentiel !

Le prêtre ne saurait être, en aucun cas, le chef d'une communauté captive que seul un civil pourrait

éventuellement démocratiquement représenter, le cas échéant.

Il ne saurait gérer les affaires profanes politiques, administratives, économiques et financières de

l'Association Cultuelle sauf à sortir de son magistère sacerdotal et pastoral exclusif et nous exposer

à un communautarisme dogmatique aliénant, au demeurant illégal, le droit canon apostolique ar-

ménien ne pouvant se substituer au droit républicain associatif.

Pas plus qu'un prêtre ne saurait décider seul, du haut de sa tour d'ivoire, ce qui est bon ou mauvais

pour Notre église, les décisions associatives se prenant en assemblée générale, à la majorité, après

convocation programmée en bonne et due forme !

Non ! la loi canonique n'est pas la Loi Suprême pour les citoyens français d'origine arménienne de

confession apostolique qui sont tenus d'obéir à la Loi de la République, qu'elle les protège ou les

punisse, à l'exclusion de toutes les autres.

En un mot, aux civils les affaires civiles, aux religieux les affaires religieuses, la citoyenneté pour tous,

chacun à sa place pour faire le Bien et le faire bien, dans l'amour du Christ et le respect de la loi sur

les associations, la liberté (de pensée, d'expression, de conscience ...) en écharpe.

Précisons encore plus !

Que l'Eglise Apostolique Arménienne tente de relancer la pratique religieuse au sein d'une diaspora

qui déserte ses églises est compréhensible et respectable. En revanche, qu'Elle projette une réforme

d'observance des lois divines muée en appareil idéologique de représentation et d'encadrement des fidèles aux ordres du prêtre, est illégal et inacceptable, d'autant que certains fidèles y voient l'opportunité d'un tremplin social propre à satisfaire leurs ambitions au prix d'une servitude docile !

Car,

dans sa démarche de sécularisation de la mission ecclésiale tel qu'il se l'est assignée, le Saint-Siège d'Etchmiadzine, avec le ton du Prophète, a pris le risque de catégoriser les citoyens français d'origine arménienne et de désintégrer les paroisses en les immergeant dans un cloaque opaque où le business, la voyoucratie, la politique, l'allégeance et le dogme se confondent dans une mixture sulfureuse destinée à enfermer les fidèles au sein d'un communautarisme religieux, une sorte de "Sainte-Ampoule Apostolique Arménienne" totalitaire anti-laïque, contraire aux valeurs républicaines.

On sait parce qu'on a déjà donné !

Autrement dit et pour en finir :

En considérant la Diaspora comme un corps étranger à soumettre ou une colonie de godillots à cor-naquer ou encore une moutonnaille à tondre, la haute hiérarchie ecclésiastique Apostolique Arménienne n'a pas hésité à la frapper dans le dos afin de la diviser et nous opposer les uns aux autres pour assurer son leadership total, alors même que les vrais combats étaient ailleurs, autrement plus cruciaux et vitaux, en Arménie, au Karabagh, en Turquie, ne serait-ce que pour nous réapproprier notre Histoire !

C'est dire combien la résistance des fidèles niçois n'est pas dirigée contre leur religion mais contre la tentative de mainmise globale de ses clercs sur le bien indivisible le plus vénéré et le plus sacré : leur Eglise Apostolique Arménienne.

En vérité, je vous le dis :

Les paroisses de France doivent sortir de leur mutisme confortable et scandaleux et appeler, sur la base du "VADEMECUM" cité plus haut, à un colloque national portant sur la

rédaction commune de
statuts-type paroissiaux qui s'imposeraient à toutes et à chacune aux quatre coins
de l'hexagone !

Parallèlement, elles doivent appeler à la clôture du dossier niçois une fois pour
toutes et à l'arrêt de
cette chasse aux sorcières qui ne grandit personne si ce n'étaient quelques petits
conseillers diocé-
sains qui se poussent du col pour qu'on les voit.

CEPENDANT,

Qu'une bulle papale ordonne l'expulsion de l'église apostolique Sainte-Marie du
sein de l'Eglise

Apostolique Arménienne de France sans passer par le filtre du Diocèse de France
derrière lequel le

Catholicos se réfugie aujourd'hui n'augure rien de bon.

Si par malheur il s'avérait que ce Dernier avait changé son fusil d'épaule ou
manipulé les uns et les

autres depuis le début , ou bien que les accords passés entre les niçois et Ses
premiers de cordée (

deux Srpazan et un mécène) les yeux dans les yeux n'étaient que pure mascarade
, ou encore et

surtout que la "ré-consécration" de l'église Apostolique Sainte-Marie de NICE
n'était que fumisterie

crasse , alors les fidèles niçois se verraient dans l'obligation , à leurs corps
défendant , de reprendre

la lutte pour la défense et la conservation de leurs biens matériels et spirituels les
plus sacrés : leur

église , leur presbytère , leur Complexe Barsamian et leur école , objets de toutes
les convoitises et

turpitudes .

JUSQU'AU BOUT PARCE QUE TOUT NE SE VAUT PAS.

RICHARD TAKVORIAN

Président de l'église apostolique arménienne Sainte-Marie de NICE

Le 20 juillet 2020

Pièces jointes :

* mémorandum du 14 avril 2019 (lignes 5 à 9)

** vademecum du 15 janvier 2019

*** E-bulletin diocésain du 11 février 2020